

Lettre-circulaire : **93482** du 13 juillet 1993.

Objet : Sécurité d'utilisation des appareils de réchauffement des patients.

Certains dispositifs de réchauffement de patients fonctionnent par diffusion d'air chaud.

Leur partie principale est constituée par un appareil qui génère un flux d'air et qui en contrôle la température.

La répartition souhaitée de ce flux d'air chaud sur les surfaces du patient qui y sont exposées est obtenue grâce "à un accessoire "à patient unique" (couverture), construit comme un collecteur qui se gonfle sous l'effet du flux d'air chaud et qui distribue celui-ci par un ensemble de trous régulièrement disposés.

Lorsque le matériau de cet accessoire, généralement un non-tissé léger présente certaines caractéristiques d'inflammabilité, un point d'ignition accidentel (flamme, arc électrique provenant d'un court-circuit ou d'un bistouri électrique) peut provoquer la **combustion rapide de la couverture**, d'autant que celle-ci est traversée par un flux d'air, et mettre ainsi le patient en danger de brûlures graves.

Les essais techniques effectués en vue d'homologation ont relevé que tel était le cas pour certaines couvertures actuellement sur le marché.

Il s'agit des couvertures 520, 525, 530, 536, 540, 300, 305, 310, 315 utilisées en couverture avec l'appareil BAIR HUGGER commercialisé par la société GAMIDA.

Aucun élément ne nous permet d'ailleurs d'affirmer qu'il s'agit des seules associations (appareil + couvertures) qui présentent ces caractéristiques d'inflammabilité.

Il convient cependant de souligner qu'aucun risque lié à l'inflammabilité n'existe lors de l'utilisation de l'association (BAIR HUGGER + couverture référencées ci-dessus) lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- dispositif utilisé dans le respect des instructions de d'utilisation,
- absence de point d'ignition d'origine extérieure au dispositif, ainsi que l'ont montré les nombreuses applications déjà réalisées en France (plusieurs centaines de milliers)

Il faut enfin ajouter que le fabricant des couvertures référencées ci-dessus aura mis au point, dans quelques semaines, un modèle de substitution utilisant un matériaux ont les caractéristiques d'inflammabilité seront considérées comme acceptables.

En conséquence, il est recommandé aux détenteurs/utilisateurs de ce dispositif :

- de veiller au respect scrupuleux des instructions contenues dans le manuel d'utilisation,
- de n'utiliser ce dispositif qu'après avoir pris les précautions nécessaires pour que l'application accidentelle d'un point d'ignition (flamme ou autre) sur les couvertures ci-dessus soit hautement improbable.
- de contacter de la Société GAMIDA pour tout renseignement complémentaire au 01.39.59.86.00 (Josiane BESNARD ou Patrick PIRIOU).

Pour tout renseignement complémentaire contacter le Ministère de la Santé - Direction des Hôpitaux - bureau EM1, tél : 01.40.56.40.25.

Pour le Ministère et par délégation

Pour le Directeur des Hôpitaux

et par délégation,

Le Chef de Service

Pierre GAUTHIER

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier de la Direction des Hôpitaux.

<http://www.hosmat.fr>